



RAPPORT ANNUEL SUR L'UTILISATION DES SUBVENTIONS DU CERF DANS LE BENIN

PAYS	BENIN
COORDONNATEUR RÉSIDENT/HUMANITAIRE	Nardos Bekele-Thomas

I. RÉSUMÉ DU FINANCEMENT POUR 2011

Financement	1. Montant total nécessaire à la réponse humanitaire		300 000	
	2. Répartition par source du financement de la réponse humanitaire	2.1 CERF		105 930
		2.2 FONDS HUMANITAIRE COMMUN/FONDS POUR LES INTERVENTIONS D'URGENCE (<i>le cas échéant</i>)		N/A
		2.3 AUTRE (bilatéral/multilatéral)		N/A
		2.4 TOTAL		105 930
	3. Répartition par catégorie des fonds reçus	<input type="checkbox"/> Urgences Sous-financées		N/A
		1. 1er cycle		N/A
		2. 2e cycle		N/A
		<input checked="" type="checkbox"/> Réponse rapide		N/A
	4. Merci d'indiquer la répartition des financements du CERF par type de partenaire <i>(Ces montants doivent être conformes aux instructions énoncées à l'annexe 2)</i>	4.1 Mise en œuvre directe agences NU/OIM (Organisation internationale pour les migrations)		55 513 (40 513 sur ops et 15 000 sur ABOD)
		4.2 Fonds transmis aux ONG pour mise en œuvre		46 739
		4.3 Fonds transmis aux partenaires gouvernementaux		3 678
		4.4 TOTAL		105 930

II. RÉSUMÉ DES BÉNÉFICIAIRES PAR INTERVENTION

Nombre total des personnes touchées par la crise	Personnes	761
Nombre total des personnes ayant bénéficié du financement du CERF	Femmes	180
	Hommes	245
	Nombre total de personnes (hommes et femmes)	425
	Y compris, enfants de <u>moins</u> de 5 ans	35

III. ZONES GÉOGRAPHIQUES DE MISE EN ŒUVRE

Le projet a été mis en oeuvre en zone urbaine (Cotonou et environs ainsi que Porto-Novo).

IV. Résumé du processus et de la consultation

- I) Le rapport du CERF a-t-il été discuté avec l'équipe humanitaire et/ou l'équipe du pays des NU et avec les coordonnateurs sectoriels?
OUI NON

Commentaires Etant donné que l'UNCT/HCT a toujours abordé les sujets concernant toutes les opérations dont celle relative à l'UNHCR, le rapport CERF a été discuté dans ce cadre; et particulièrement entre la Coodonnatrice Résidente et l'UNHCR.

- II) Le rapport final du CERF a-t-il été transmis aux intervenants dans le pays (c.-à-d les agences bénéficiaires du CERF, coordonnateurs et membres des secteurs/groupes sectoriels et institutions gouvernementales compétentes) afin d'être passé en revue ?
OUI NON

V. ANALYSE

1. Le contexte humanitaire

Du fait de la crise post électorale en Côte d'Ivoire fin 2010 – début 2011, des centaines de milliers d'Ivoiriens se sont déplacés, à la fois à l'intérieur de leur propre pays et à l'extérieur de celui-ci, en quête de sécurité et de stabilité. En effet, les statistiques générales ont fait état de plus d'un million de personnes déplacées à l'intérieur de la Côte d'Ivoire et plus de 200 000 requérants d'asile dans les pays limitrophes et ceux plus éloignés des frontières ivoiriennes, dont notamment le Bénin. Parmi ces déplacés, l'on comptait de nombreux femmes et enfants.

Se basant sur la crise de 2002 au cours de laquelle l'UNHCR Cotonou avait reçu près de sept cents (700) demandeurs d'asile de nationalité ivoirienne, et tenant compte de ce que la magnitude du conflit de 2010 était plus importante, l'UNHCR Cotonou a estimé qu'environ, mille (1 000) demandeurs d'asile arriveraient au Bénin.

2. Fournissez un bref aperçu du rôle du CERF dans le pays

Dans la mesure où la crise ivoirienne survenait en fin d'exercice, au moment où les financements normalement disponibles étaient fortement diminués, voir complètement engagés, et tenant compte de la relative modicité de l'opération béninoise pour la protection et l'assistance aux réfugiés, ce qui limite sa flexibilité, il était primordial de recourir à d'autres sources de financement pour efficacement faire face aux besoins de ces nouveaux arrivants. De ce point de vue, le financement CERF offrait l'opportunité de combler cette lacune.

3. Quels ont été les résultats obtenus grâce au financement du CERF ?

L'appel des fonds s'est avéré nécessaire pour assurer la protection et l'assistance des réfugiés et requérants d'asile en provenance de la Côte d'Ivoire. Les fonds ont servi à l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié des nouveaux arrivants, ainsi qu'à la satisfaction des besoins élémentaires des réfugiés dans les différents secteurs, notamment le logement et la santé.

- La Coordination Nationale pour l'Assistance aux Réfugiés (CNAR, le partenaire gouvernemental) a enregistré, au cours de l'année 2011, 761 personnes de nationalité ivoirienne ayant fui la crise postélectorale. Ces personnes ont bénéficié de documents d'identification individuels. La CNAR a organisé 32 sessions dont 10 extraordinaires exclusivement consacrées à l'examen des dossiers des requérants d'asile ivoiriens. Deux recensements ont été organisés par le HCR et la CNAR au cours de la période considérée. A l'issue desdits recensements, 229 requérants d'asile et 139 réfugiés ont été enregistrés, portant le chiffre officiel des Ivoiriens, au 1^{er} janvier 2012, à 425 personnes dont 57 anciens réfugiés de 2002.
- La Caritas, en charge du volet social, a assisté les réfugiés et requérants d'asile ivoiriens, résidant dans leur quasi-totalité en zone urbaine, dans le domaine du logement, de la subsistance, des biens domestiques, de la prise en charge médicale, notamment des personnes vivant avec le VIH/Sida, de l'éducation des enfants et autres. Une attention particulière a été mise sur les différentes sensibilisations sur les thématiques du VIH/Sida, de la bonne hygiène de vie, de la prévention contre le paludisme, surtout à l'endroit des femmes et enfants.
- Le HCR a pu procéder à l'achat des biens domestiques et à l'organisation de deux opérations de recensement en août et novembre 2011. Le HCR a signé un accord avec l'ONG Alidé pour le financement des activités génératrices de revenus d'une cinquantaine de réfugiés.

4. Une analyse de la valeur ajoutée du CERF à la réponse humanitaire

a) Les financements du CERF ont-ils permis de fournir rapidement une assistance aux bénéficiaires ? Si oui, comment ?

Les fonds reçus ont permis de résoudre des problèmes de protection et sociaux auxquels les réfugiés et requérants d'asile étaient confrontés ; ainsi que de les aider à amorcer leur intégration locale. Il s'est agi de pourvoir aux besoins fondamentaux de ces personnes, dont des femmes et des enfants, allant de leur logement à leur subsistance, passant par l'éducation et l'accès aux services sociaux de base plus globalement.

b) Les financements du CERF ont-ils permis de répondre aux besoins urgents ?

Les fonds n'ont pas été obtenus à temps. Le HCR a instruit ses partenaires d'utiliser les fonds du programme régulier pour faire face aux premiers besoins de cette population. Les nombreuses clarifications et plusieurs justificatifs demandés par le Bureau Régional du HCR basé Dakar, dans le cadre de la soumission ont contribué à retarder le processus de mise à disposition par le siège de la contribution CERF dans le budget du HCR Cotonou. Ce n'est qu'après cela que le HCR Cotonou a révisé les sous accords des partenaires pour prendre en compte la partie CERF en novembre 2011.

c) Les financements du CERF ont-ils permis de mobiliser d'autres financements ?

OUI NON

Les fonds propres du HCR et des partenaires impliqués ont été mis au service de cette population nouvellement réfugiée, soit dans le cadre du programme régulier ciblant tous les réfugiés et demandeurs d'asile au Bénin, soit plus spécifiquement en attendant le décaissement des fonds CERF.

d) Le CERF a-t-il amélioré la coordination au sein de la communauté humanitaire ?

OUI NON

La Coordination existante au sein des partenaires et Institutions impliqués dans les actions humanitaires a été améliorée. Entre autres actions menées, les réunions conjointes répétées au cours de la période du rapport ont permis de faire le point régulier des activités et de prendre d'éventuelles mesures correctives en temps utile.

VI. ENSEIGNEMENTS TIRÉS

ENSEIGNEMENTS TIRÉS	SUGGESTIONS DE SUIVI/AMÉLIORATION	ENTITÉ RESPONSABLE
Procédure trop longue pour la soumission.	Réduire les délais de procédure avec le moins possible d'intervenants.	Mécanismes de coordination internes (Bureau Pays/Région/Siège) et inter-agences.
Retard dans la mise à disposition des fonds.	Ibidem.	Ibidem.

ANNEXE I. RÉSULTATS DES PROJETS INDIVIDUELS PAR AGENCE

UNCHR -								
NUMÉRO DE PROJET CERF	11-HCR-048	Budget total du projet	\$ 105 930	Beneficiaires		Objectif	Résultat	Égalité des sexes
				Personnes	Femmes			
TITRE DU PROJET	Protection of refugees in Togo, Guinea Conakry and Benin	Montant total du financement reçu pour le projet	\$ 0	Hommes	281	245	425	Ce projet a bénéficié aux 425 réfugiés et demandeurs d'asile de nationalité ivoirienne. Parmi ceux-ci, 49 pour cent sont des femmes. Dans le cadre de l'éducation, 24 pour cent (filles et garçons) de la population ont bénéficié de l'assistance en éducation (primaire et secondaire). Pour les besoins de l'hygiène, 55 femmes en âge de menstruation ont bénéficié de kits hygiéniques sur ce projet. De même, 40 femmes ont bénéficié de moustiquaires imprégnées pour se prémunir du paludisme.
				Nombre total de personnes (hommes et femmes)	569	425		
STATUT DE LA SUBVENTION DU CERF	Achevé.	Montant versé par le CERF	\$ 105 930	Y compris, enfants de moins de 5 an	57	35	425 ¹	
				TOTAL	569	425		
OBJECTIFS CONFORMÉMENT À LA PROPOSITION FINALE DU CERF		RÉSULTATS OBTENUS					MECANISMES DE SUIVI ET D'EVALUATION	
<p>Ensure that all refugees fleeing Côte d'Ivoire into Togo, Guinea C. and Benin have access to multi sectorial assistance under the leadership and coordination of UNHCR.</p> <p>To ensure protection, emergency shelter and access to basic services for all persons of concern who are in need of such assistance. Currently only part of the Ivorian registered in all three countries have access to all basic services in the camps and in urban areas, and there is an immediate need to increase the capacity in order to address the needs of all concerns.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ 425 réfugiés et demandeurs d'asile dûment protégés et assistés, soit 100 pour cent du total recensé ▪ 24 pour cent de cette population en âge scolaire assisté pour l'éducation primaire et secondaire ▪ 55 femmes en âge de procréer assistées avec des kits hygiéniques. ▪ 40 femmes assistées avec des moustiquaires imprégnées pour prévenir le paludisme. 					<p>Le suivi et évaluation de ce projet s'est fait au travers de visites régulières sur le terrain pour contrôler l'utilisation des fonds, ainsi que la performance des partenaires. Il s'est également fait par le truchement de rapports hebdomadaires, mensuels et finaux des partenaires de mise en œuvre.</p>	

¹ Considering the sub-region's porous borders, refugees and asylum seekers have been moving freely from one country to another, in search of the best possible assistance. Furthermore, some Ivorian refugees and asylum seekers started going back to Côte d'Ivoire as soon as the security situation in the country had improved slightly, following the arrest of Mr. Gbagbo and his cabinet members in April 2011.

ANNEXE 2. FINANCEMENTS DU CERF VERSÉS AUX PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE – ONG NATIONALES ET INTERNATIONALES ET PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

CODE DU PROJET CERF	GROUPE SECTORIEL/ SECTEUR	AGENCE	NOM DU PARTENAIRE DE MISE EN OEUVRE	TYPE DE PARTENAIRE	TOTAL DES FONDS DU CERF VERSÉS AU PARTENAIRE \$US	DATE DU PREMIER VERSEMENT	DATE À LAQUELLE LE PARTENAIRE DÉBUTE LES ACTIVITÉS FINANCIÉES PAR LE CERF	Commentaires/ Remarques
11-HCR-048	Multi-sector	UNHCR	CARITAS	ONG nationale	46 739		06/2011	Le partenaire, pour couvrir les besoins urgents des réfugiés ivoiriens en logement et en santé, a dû recourir au préfinancement avant la signature du sous accord supplémentaire en novembre 2011.
	Multi-sector	UNHCR	CNAR	Partenaire Gouvernemental	3 678	11/2011	06/2011	Le partenaire, pour couvrir les charges liées aux sessions extraordinaires pour le recensement et l'étude des dossiers des Cas individuels a dû recourir au préfinancement avant la signature du sous accord supplémentaire en novembre 2011.
	Multi-sector	UNHCR						En plus des dépenses de \$40 513 sur fonds CERF, le HCR a contribué pour un montant de \$ 8 869. Ce qui porte à \$ 49 382 le montant des dépenses dans le cadre de la mise en œuvre directe.
		UNHCR						Il s'agit des coûts administratifs y compris le salaire mensuel de \$ 2 500 pour un staff national au grade de G7. Ce dernier n'est pas concerné par le programme régulier.
TOTAL					105 930			Un montant total de \$ 114 799 a été dépensé dans le cadre de la protection et de l'assistance des réfugiés et requérants d'asile de nationalité ivoirienne.